Document generated on 05/21/2025 11:14 a.m.

Recherches sociographiques

Les élections partielles de la 32e législature [au Québec], 1981-1985

Louis Massicotte

Volume 28, Number 1, 1987

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056256ar
DOI: https://doi.org/10.7202/056256ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Massicotte, L. (1987). Les élections partielles de la 32e législature [au Québec], 1981-1985. *Recherches sociographiques*, *28*(1), 59–70. https://doi.org/10.7202/056256ar

Article abstract

Les élections partielles tenues au Québec entre les élections générales de 1981 et celles de 1985 prolongent des tendances esquissées dès 1974. Auparavant gagnées d'avance par le parti au pouvoir, les partielles sont devenues des indicateurs conjoncturels de l'opinion publique. Elles peuvent aussi refléter certaines tendances à moyen terme, mais elles ne sont pas un baromètre fiable quant à l'issue des prochaines élections générales. Le texte est une mise à jour d'un article antérieur couvrant la période 1867 à 1981. *(R.S.*, XXII, 1, 1981.)

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES ÉLECTIONS PARTIELLES DE LA 32e LÉGISLATURE, 1981-1985

Les élections partielles tenues au Québec entre les élections générales de 1981 et celles de 1985 prolongent des tendances esquissées dès 1974. Auparavant gagnées d'avance par le parti au pouvoir, les partielles sont devenues des indicateurs conjoncturels de l'opinion publique. Elles peuvent aussi refléter certaines tendances à moyen terme, mais elles ne sont pas un baromètre fiable quant à l'issue des prochaines élections générales.

Le texte est une mise à jour d'un article antérieur couvrant la période 1867 à 1981. (*R.S.*, XXII, 1, 1981.)

Auparavant largement ignorées par la science politique, et même par les spécialistes des phénomènes électoraux, les élections partielles ont suscité un intérêt nouveau depuis une quinzaine d'années. Là où l'on ne relevait jadis que quelques articles ou passages portant sur des épisodes particuliers, [1] on trouve désormais des synthèses plus substantielles qui tentent de dégager sinon des « lois » d'application universelle, à tout le moins des généralisations valables pour des contextes nationaux précis et pour de longues périodes de temps. En Grande-Bretagne, l'ouvrage réalisé en 1973 sous la direction de Cook et Ramsden [2] a servi de modèle aux « psséphologues » néo-zélandais par la suite. [3]

1. Voir, par exemple : J.C. SPARKS, « British by-elections : What do they prove ? », *American Political Science Review*, XXXIV, 1, 1940 : 97-104 ; J. MEISEL, *The Canadian General Election of 1957*, Toronto, University of Toronto Press, 1962, pp. 12-13 ; J.-P. CHARNAY, *Le suffrage politique en France*, Paris, Mouton, 1965, p. 499 ; D. AITKIN *et al.*, « Some facts and figures », dans : H. MAYER et A. NELSON (dir.), *Australian Politics*, Melbourne, Cheshire Publications, 1973, p. 268. Dans la même veine : P. MARTIN, « Les élections législatives partielles en France de 1973 à 1980 : mécanismes et enseignements », *Revue française de science politique*, XXXI, 3, 1981 : 535-562 ; et M. MERLE, « Les élections législatives partielles sous la deuxième législature de la quatrième République », *Revue internationale d'histoire politique et constitutionnelle*, 1956 : 51-66.

2. C. COOK et J. RAMSDEN (dir.), *By-Elections in British Politics*, Londres, Macmillan, 1973, 406p. Cette approche était annoncée dans : J.K. POLLOCK, « British by-elections between the Wars », *American Political Science Review*, XXXV, 1941 : 519-528.

3. Voir le numéro spécial de la revue *Political Science* (Wellington) réalisé sous la direction de

Aux États-Unis, Sigelman a analysé les élections partielles (dites « spéciales ») à la Chambre des représentants entre 1954 et 1978.[4] Au Canada, la synthèse utile mais un peu ancienne de Scarrow[5] a été récemment complétée à l'aide d'une méthode plus fouillée par Barry Kay, dont les recherches ont porté sur les élections partielles fédérales entre 1940 et 1980.[6] Nous avons nous-même publié une analyse des partielles provinciales qui ont eu lieu au Québec depuis la Confédération.[7] Des chercheurs ont scruté en détail certains aspects du processus, comme le déclenchement de tels scrutins, soit dans une optique purement juridique,[8] soit dans une perspective plus empirique.[9] Plusieurs de ces recherches et quelques autres ont tenté de répondre aux questions essentielles suscitées par ce genre d'événements : reflètent-ils bien les mouvements de fond de l'opinion publique au moment où ils ont lieu?[10] fournissent-ils des indications fiables quant à l'issue des prochaines élections générales?

De tels travaux sont utiles. Politiciens et observateurs, au-delà des commentaires de circonstances, s'interrogent en effet sur l'importance réelle des partielles et sur les leçons qu'il faut en tirer. L'interprétation donnée aux scrutins dans ces milieux peut influencer le comportement des premiers et les jugements de conjoncture des seconds. Aux uns comme aux autres, la science politique ne semble pas en mesure de fournir des réponses universellement valables dans le temps comme dans l'espace. Une revue des recherches effectuées en ce domaine révèle plutôt des conclusions contradictoires. En Angleterre et en Nouvelle-Zélande, les partielles prennent l'allure d'un exutoire vis-à-vis du gouvernement du jour et leur valeur indicative, quant à l'humeur aussi bien du moment que du prochain rendez-vous électoral, est jugée douteuse.[11] Kay

S. Levine et A. Mc Robie, XXXII, 2, 1980 : 103–170 ; on retiendra en particulier la synthèse de J. BOSTON, « By-elections in New Zealand : An overview » : 103–127.

4. L. SIGELMAN, « Special elections to the U.S. House : Some descriptive generalizations », *Legislative Studies Quarterly*, VI, 4, 1981 : 577–588.

5. H.A. SCARROW, « By-elections and public opinion in Canada », *Public Opinion Quarterly*, XXV, 1, 1961 : 79–91 ; reproduit dans : J.C. COURTNEY (dir.), *Voting in Canada*, Toronto, Prentice-Hall, 1967 : 39–49.

6. B.J. KAY, « By-elections as indicators of Canadian voting », *Revue canadienne de science politique*, XIV, 1, 1981 : 37–52.

7. L. MASSICOTTE, « Les élections partielles provinciales au Québec : un bon thermomètre, un mauvais baromètre », *Recherches sociographiques*, XXII, 1, 1981 : 105–124. (Pour une version abrégée de ce texte, voir : *Le Soleil*, 6 novembre 1979, p. A-7.)

8. J.-C. MORIN, « La loi et les élections partielles », *Le Devoir*, 13 août 1979.

9. M. RUSH, « The timing of by-elections », *Parliamentary Affairs*, XXVII, 1, 1973-1974 : 44–66.

10. Par exemple, les deux articles de S. STRAY et M. SILVER, « Do by-elections demonstrate a government's impopularity? », *Parliamentary Affairs*, XXXIII, 1980 : 264–270 ; « Government popularity, by-elections and cycles », *Parliamentary Affairs*, XXXVI, 1983 : 49–55.

11. D.E. BUTLER, « By-elections and their interpretation », dans : C. COOK et J. RAMSDEN, *op. cit.*, p. 9 ; J. BOSTON, *op. cit.*, pp. 107ss.

conclut pour sa part que les partielles constituent de meilleurs indicateurs de l'avenir que le résultat des élections générales précédentes, constat qui à la réflexion paraît bien minimal. [12] Se fondant sur une période de temps récente mais plutôt brève, Martin met également en doute la sûreté des partielles françaises en tant que baromètres. [13] Nous étions arrivés à une conclusion identique pour le Québec. Sigelman soutient cependant que le verdict de l'électorat lors d'une partielle est presque invariablement confirmé lors des élections générales suivantes: seulement quatre des quatre-vingt-quatorze scrutins analysés sur une période de près de vingt-cinq ans dérogeaient à cette « règle ». [14] L'impact de ce constat est relativisé par la durée relativement brève des législatures fédérales américaines — deux ans contre quatre ou cinq dans les autres pays étudiés : si les électeurs ne changent pas souvent d'avis entre la partielle et les élections générales qui suivent, peut-on suggérer, il faut convenir qu'ils en ont moins le temps qu'ailleurs.

Un jugement sur la valeur indicative des partielles est rendu plus difficile par des modifications dans le temps de l'attitude des électeurs. Le cas québécois est frappant à cet égard. De 1867 à 1976, le parti au pouvoir avait connu lors des partielles un taux de succès non seulement élevé, mais croissant : 70.1 % durant les trente premières années du régime confédératif, 84.7 % sous l'ère libérale qui suivit, 87.9 % durant la période dominée par Duplessis, et 90.9 % entre l'élection de Lesage et l'avènement de Lévesque au pouvoir. [15] Une projection linéaire basée sur ces tendances historiques nettes aurait prédit un fort beau bilan au Parti québécois durant ses neuf années de pouvoir ; or celui-ci perdit chacune des vingt-six partielles qui suivirent !

Dans notre étude sur le Québec, nous avions émis deux généralisations : les partielles ont toujours constitué un bien mauvais baromètre, mais fournissent maintenant une approximation assez juste du mouvement de l'opinion québécoise dans son ensemble au moment où elles sont tenues, constituant ainsi un thermomètre fiable. Le but du présent texte est de démontrer que ces deux conclusions ont plutôt bien résisté durant la 32e législature, encadrée par la réélection inattendue du Parti québécois en 1981 et le retour au pouvoir des Libéraux en 1985. L'analyse suivra, pour fins comparatives, le même ordre d'examen que pour les périodes antérieures.

12. B.J. KAY, *op. cit.*, p. 52.

13. P. MARTIN, *op. cit.*, p. 562.

14. L. SIGELMAN, *op. cit.*, p. 582.

15. Les tendances historiques sont analysées et résumées dans L. MASSICOTTE, *op. cit.*, pp. 105-115.

1. *Des élections partielles nombreuses*

On avait observé sous le premier mandat du Parti québécois une inversion de la tendance historique: jusque-là vouées apparemment à devenir de plus en plus rares, les partielles étaient devenues plus fréquentes aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. Cette tendance nouvelle s'est accentuée en 1981–1985: il y eut quinze scrutins de ce type. Il faut remonter au tout début des années 1920 pour retrouver une fréquence absolue aussi élevée (il est vrai que l'Assemblée comptait alors bien moins de sièges). Deux de ces partielles survinrent dans une même circonscription, celle de Saint-Jacques: le dernier cas de ce type s'était produit en 1959, si l'on ne tient pas compte de la reprise du scrutin dans Gatineau pour des raisons techniques en 1972. Ajoutons que, si la législature avait duré jusqu'à son terme légal, d'autres scrutins auraient dû être déclenchés dans les circonscriptions de Labelle et de Taillon. [16]

Les partielles de la période de 1976–1981 s'étaient déroulées dans des territoires globalement plutôt favorables à l'opposition. [17] Cette fois-ci, elles eurent lieu en terrain péquiste: seulement trois des quinze scrutins se sont tenus dans des circonscriptions remportées par l'opposition en 1981. Cette observation rend encore plus significatifs les revers essuyés par le parti gouvernemental.

2. *Causes du déclenchement des scrutins*

Tout comme pour la législature précédente, les démissions ont été formellement la cause principale de la plupart des scrutins, dont deux seulement furent occasionnés par le décès, accidentel dans un cas, du député en fonction. [18]

Durant la précédente législature, le nombre élevé des partielles avait reflété la désintégration littérale des tiers-partis unioniste et « pénépiste », sous l'impact de la polarisation pré-référendaire. Cette fois-ci, c'est le Parti québécois qui eut à encaisser les chocs les plus durs: une déconfiture constitutionnelle humiliante, une récession économique sévère qui le contraignit à bousculer sa propre clientèle sociologique, une volte-face complète en fin de mandat sur la question nationale, puis une contestation généralisée du leadership de son chef.

16. Le siège de Labelle devint vacant le 23 mai 1985, avec la démission de Jacques Léonard, et celui de Taillon le 29 septembre de la même année, avec la retraite politique du Premier ministre Lévesque. Rappelons que l'article 158 de la *Loi électorale* (L.Q. 1984, c. 51) impose le *déclenchement* d'une élection partielle dans les six mois qui suivent la vacance du siège.

17. Des onze sièges alors mis en jeu, seulement deux avaient été remportés par le Parti québécois en 1976.

18. Décès de Fabien Bélanger, député de Mégantic-Compton, et de Serge Champagne, député de Saint-Jacques.

Réagissant aux événements plus qu'il ne les dominait, le gouvernement prit l'allure d'un bateau à la dérive. En matière constitutionnelle, l'affectation (d'ailleurs provisoire) d'une intransigeance dont le parti n'avait pas les moyens masqua de plus en plus mal, aux yeux des intéressés eux-mêmes, le déclin marqué d'une certaine vision du Québec et de son avenir. Il est significatif que pas moins de dix partielles aient été provoquées par la démission de ministres ou d'ex-ministres du gouvernement. À ces départs s'ajoutèrent de nombreuses défections provoquées par les reclassements successifs du parti sur la question sociale, puis sur la question nationale. En fin de législature, le P.Q. avait perdu le quart de sa députation. Pareille hémorragie est absolument sans précédent dans l'histoire québécoise, tout comme ailleurs au Canada. La nécessité de déclencher des élections partielles dans un délai déterminé joua sans nul doute dans la décision du nouveau premier ministre d'aller aux urnes dès octobre 1985 plutôt que d'affronter à l'automne une Assemblée où son parti ne détenait plus que soixante des cent vingt sièges alors pourvus, y compris celui du président. Contrairement à Flynn en 1896–1897, il n'avait pas la ressource de différer indéfiniment la convocation des électeurs dans les collèges électoraux alors vacants.

3. *Les candidatures*

Toutes les partielles donnèrent lieu à un scrutin auquel participèrent en moyenne 5.5 candidats. Saint-Jacques battit tous les records provinciaux québécois, à l'été 1983, avec 13 candidats (il y en eut autant, d'ailleurs, à l'élection générale suivante). Les deux principaux partis prirent part au scrutin dans tous les cas.

La progression continue des candidatures féminines constitue un trait marquant de la période. De 1960 à 1976, on n'avait compté lors des partielles que 3 femmes sur 80 candidats, et une élue sur 23. La percée majeure eut lieu durant la législature suivante, avec 7 candidates sur 47 (14.8%) et une élue sur 11. De 1981 à 1985, on compta 17 femmes sur 83 candidats (soit le cinquième du total), et une proportion identique au sein des deux grands partis considérés globalement. Dans Jonquière, l'élection vit s'affronter deux femmes. Deux des 15 élus de la période étaient des femmes. [19] Une même candidate indépendante fit preuve d'un acharnement certain en briguant les suffrages à six reprises. Ce dynamisme accru des femmes préfigurait leurs succès ultérieurs à l'élection générale qui suivit. [20]

19. Madeleine Bélanger dans Mégantic-Compton et Aline Saint-Amant dans Jonquière. La première succéda à son époux décédé. De même, au niveau fédéral, Jennifer Cossitt remporta à la même époque le siège détenu par son mari.

20. L'Assemblée élue en 1985 comptait en effet 18 femmes sur 122 députés, soit la proportion la plus élevée au Canada.

4. *Une participation électorale décroissante*

Aux observateurs qui cherchent avec ardeur les moindres signes de désaffection à l'égard de la «politique traditionnelle», sinon du processus électoral lui-même, les partielles étudiées ici ont offert une bonne moisson. En moyenne, elles donnèrent lieu en effet à la plus forte chute de participation observée au cours de ce siècle (– 23.8 points), bien que des baisses du même ordre aient été enregistrées durant les années 1960, véritables basses-eaux des partielles au Québec à tous points de vue. Ce mouvement de fond fut observable dans toutes les circonscriptions : la dernière hausse remonte d'ailleurs à 1947, [21] et vu les mœurs électorales du temps, il est permis de soulever des doutes quant à la portée réelle de la popularité croissante que connurent alors les urnes. Modérée en décembre 1983, la désaffectation des électeurs se fit sentir particulièrement à l'été 1984 (où elle dépassa en moyenne 30 points) et à l'été 1985. À cette dernière occasion, seulement 46 % des électeurs de Bourget prirent part au scrutin, soit une baisse de près de 40 points. [22]

L'impression qui se dégage de ces chiffres rejoint les constats plus intuitifs des observateurs durant la période. La politique provinciale perdit alors le caractère passionné qu'elle avait revêtu depuis 1970. Découragement devant la persistance des problèmes, désabusement devant les échecs et virages successifs du parti gouvernemental, cynisme devant des idéologies qui aboutissaient à des résultats imprévus ou se révélaient être la rationalisation d'intérêts somme toute bien particuliers : l'humeur du Québec d'après 1981 est faite d'un peu tout cela. À cet égard, les partielles ont préfiguré la progression sans précédent des abstentions observée aux élections générales de 1985. [23]

5. *Les résultats*

Sans aucun doute possible, les résultats des partielles étudiées furent les plus négatifs qu'on ait jamais enregistrés pour un parti au pouvoir.

De tels résultats confirment encore davantage à quel point les électeurs, lors d'une partielle, se soucient peu de demeurer, ou de passer, du côté gouvernemental. Douze des quinze défaites du gouvernement survinrent dans

---

21. Élection partielle tenue dans Huntingdon.

22. On avait enregistré un taux de participation encore plus bas en 1969 (20 %), mais le principal parti d'opposition ne présentait alors pas de candidat. De plus, le scrutin avait eu lieu dans un contexte social très troublé. Les records en la matière demeurent Westmount en 1942 (20.9 %) et Montréal n° 5 en 1907 (27.7 %), les deux principaux partis participant alors au scrutin.

23. Voir à ce sujet: L. MASSICOTTE, «Qui sont les "néo-abstentionnistes" du deux décembre ?», *Le Devoir*, 5 mars 1986, p. 9. Un autre indice de la désaffection des électeurs est fourni par la progression des bulletins nuls, dont le nombre passa de 4 803 (soit 1.1 % des votants) en 1981 à 6 576 (2.0 %) lors des partielles.

TABLEAU 1

Résultats des élections partielles, 32e législature.

PARTI	ÉLECTIONS GÉNÉRALES (1981) Suffrages %	Sièges	ÉLECTIONS PARTIELLES Suffrages %	Sièges	ÉVOLUTION DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Parti québécois	54.6	11	29.7	0	-24.9
Parti libéral	42.5	3	60.0	15	+17.5
Union nationale	2.5	0	1.8	0	- 0.7
Divers	0.4	0	8.6	0	+ 8.2
TOTAL	100.0	14	100.1	15	

SOURCE: Rapport du Directeur général des élections. Les chiffres pour les élections générales du 13 avril 1981 ne portent que sur les 14 circonscriptions qui ont fait l'objet d'une partielle durant les quatre années suivantes. Il y eut deux partielles dans la circonscription de Saint-Jacques.

des circonscriptions péquistes à l'élection générale précédente,[24] contre seulement deux sur onze durant la législature précédente. De 1936 à 1976, on n'avait compté, sur cinquante-cinq partielles, que trois défections du gouvernement à l'opposition.[25]

Le gouvernement Lévesque est donc le premier dans l'histoire du Québec à avoir perdu toutes les élections partielles qui survinrent durant son existence.[26] Son parti n'a pas non plus remporté une seule partielle depuis sa fondation. Il serait bien étonnant que cette tradition de malchance ne soit pas brisée avec le retour du parti dans l'opposition.

6. *Un bon thermomètre*

Dans un article précédent, nous avancions l'hypothèse que les partielles constituaient un «thermomètre» fiable de l'opinion québécoise.[27] Nous

24. Il s'agissait dans nombre de cas de circonscription *très* péquistes. Selon l'ampleur (en % des suffrages exprimés) de la majorité péquiste en 1981, Saguenay, Marie-Victorin et Jonquière se situaient respectivement aux 3e, 4e et 5e rang, Saint-Jacques au 11e, L'Assomption au 14e, Louis-Hébert au 21e et Bertrand au 22e.

25. Mégantic en 1940, Saint-Jean-Napierville en 1941 et Johnson en 1974.

26. Certains gouvernements n'ont cependant connu aucune partielle durant leur règne: il s'agit des premiers ministères de Taillon et de Godbout, et des cabinets Barrette et Johnson (père et fils).

27. L. MASSICOTTE, *op. cit.*, 1981, pp. 123-124.

TABLEAU 2

Mouvements électoraux observés lors des élections partielles et mouvements révélés pour l'ensemble du Québec par des sondages contemporains, 1981–1985.

DATE DES ÉLECTIONS PARTIELLES	GLISSEMENT DU P.Q. VERS LE P.L.*		SOURCE	
	Lors des partielles	Selon les sondages	Circonscription	Sondage
5 avril 1982	11.4	2.5	Louis-Hébert ; Saint-Laurent	CROP/*La Presse*, 2–10 mars 1982
20 juin 1983	32.6	17.0 22.5	Charlesbourg ; Saguenay ; Saint-Jacques	CROP/C.E.Q., mars 1983 Jolicœur/*Le Devoir*, septembre 1983
5 décembre 1983	17.0	21.5	Jonquière ; Mégantic-Compton	SORECOM/*Le Soleil*, 14–26 novembre 1983
18 juin 1984	22.8	22.0	Marguerite-Bourgeoys ; Marie-Victorin ; Sauvé	C.S.U.M., 29 mai–15 juin 1984
26 novembre 1984	19.1	11.0	Saint-Jacques	SORECOM/*Le Soleil*, 16–28 novembre 1984
3 juin 1985	26.3	18.0	Bertrand ; Bourget ; L'Assomption ; Trois-Rivières	SORECOM/*Le Soleil*, 10–25 mai 1985

* Le glissement du P.Q. vers le P.L. par rapport aux élections générales de 1981 est égal à la moitié de la somme de la baisse du pourcentage des suffrages exprimés en faveur du P.Q. et de l'augmentation du pourcentage des suffrages exprimés en faveur du P.L. Ce concept équivaut au *swing* utilisé par les politicologues britanniques.

fondions cette affirmation sur la concordance entre les tendances localisées observées lors des partielles et celles, plus générales, révélées par les sondages d'opinion publique effectués au même moment. Un tel rapprochement n'était bien sûr possible que depuis 1972, date à compter de laquelle de nombreux sondages ont été publiés dans les journaux révélant l'état de l'opinion à d'autres moments qu'à la toute veille d'élections générales. L'entreprise restait empreinte de fragilité. D'une part, les sondages admettent une certaine marge d'erreur par rapport au sentiment populaire réel. D'autre part, les mouvements observés lors de deux ou plusieurs partielles tenues le même jour n'ont pas toujours eu la même amplitude, ce qui nécessite une totalisation préliminaire des résultats des partielles avant de mettre ces résultats en regard de ceux des sondages. Les concordances paraissaient néanmoins suffisamment frappantes pour fonder une généralisation. Celle-ci résiste-t-elle pour la période 1981–1985 ? Nous voudrions ici le vérifier d'une façon plus rigoureuse et plus systématique, dans la mesure où les informations disponibles le permettent.

La méthode suivie consiste à comparer le glissement net, du Parti québécois au Parti libéral, observé par rapport aux résultats des élections générales précédentes. Dans le cas des partielles, le chiffre ne vaut que pour les circonscriptions où de tels scrutins ont eu lieu ; pour les sondages, il s'applique à l'ensemble du Québec.

La comparaison qui figure au tableau 2 illustre à la fois les mérites et les limites de l'hypothèse. Dans tous les cas, les partielles reflètent la direction dans laquelle le vent souffle dans l'ensemble de la province. L'amplitude du mouvement est reflétée avec précision en juin 1984 et, dans une moindre mesure, en décembre 1983. Elle est cependant surestimée, parfois de façon marquée, dans les quatre autres cas.[28] Sur la seule foi du résultat des partielles, le gouvernement se serait cru en pire posture dans l'ensemble du Québec qu'il ne l'était. Il importe cependant de relever que pour le calcul du glissement révélé lors des sondages, on s'est basé sur une répartition des électeurs indécis effectuée de façon proportionnelle au partage des répondants ayant exprimé une opinion. Il est connu que cette technique a pour effet de sous-estimer le poids relatif réel des libéraux.[29] Dans cette hypothèse, les glissements à l'échelle provinciale seraient en réalité plus élevés que ceux qui sont inscrits au tableau, ce qui rapprocherait d'autant les deux séries statistiques et augmenterait *ipso facto* la valeur des partielles en tant que thermomètres.

28. On pourrait soulever l'hypothèse d'un lien entre le taux très bas de participation aux partielles et le fait que celles-ci accentuent occasionnellement les tendances révélées par les sondages. Si tel était le cas, il faudrait y voir un indice d'une abstention plus massive des anciens électeurs du Parti québécois. L'hypothèse n'est pas confirmée par les données disponibles : la baisse massive de participation observée en juin 1984 n'a pas empêché ces élections de refléter avec une précision presque parfaite le mouvement général des suffrages dans l'ensemble du Québec.

29. Voir : A. BLAIS, J. CRÊTE et G. LACHAPELLE, « L'élection québécoise de 1985 : un bilan des sondages », *Revue canadienne de science politique*, XIX, 2, juin 1986 : 325–336 ; pp. 331–333.

La relation entre les mouvements observés à l'échelle provinciale et lors des partielles se vérifie aussi en sens inverse : une projection mécanique des premiers au niveau des circonscriptions où ont eu lieu des partielles suffit à prédire le vainqueur dans tous les cas sauf deux : Louis-Hébert en avril 1982 et Saint-Jacques en novembre 1984. Cette analyse confirme que les partielles constituent un indicateur valable des tendances qui se manifestent dans l'ensemble de l'électorat. On ne devrait cependant pas en tirer des conséquences trop catégoriques quant à l'amplitude exacte de ces tendances.

7. *L'impact politique des partielles*

Entre 1981 et 1985, les partielles ont ponctué l'ébranlement de la coalition politique que constituait le Parti québécois tel que fondé en 1968. Leurs résultats ont illustré le peu de chances que conservait ce parti dans la perspective d'élections dites référendaires, au cas où les sondages n'auraient pas été suffisamment éloquents à cet égard. Ils contribuèrent probablement à renforcer l'argumentation des partisans de la proportionnelle au sein du gouvernement. Les partielles qui eurent lieu en juin 1985, soit après le changement de cap du parti sur la question nationale, en illustrèrent l'insuffisance : il fallait un nouveau chef pour permettre au parti de préserver sa représentation parlementaire lors du prochain scrutin. René Lévesque annonça d'ailleurs sa démission trois semaines plus tard. L'obligation de tenir ce type d'élections dans un délai déterminé fut probablement, on l'a dit, l'un des facteurs du déclenchement d'élections générales dès octobre 1985. Au Parti libéral, ces élections permirent de faire siéger son chef à l'Assemblée, au moins pour quelques jours de séance. Contrairement à la législature précédente, les libéraux ne profitèrent guère de leurs succès pour faire entrer à l'Assemblée des personnalités prestigieuses.

L'opportunité même de tenir des élections partielles fut remise en cause dans le cadre du débat sur la réforme du mode de scrutin. Convaincus, sur la foi de données d'ailleurs incomplètes,[30] qu'aucun pays doté de la représentation proportionnelle ne tenait d'élections partielles advenant la vacance d'un siège de député, les promoteurs de ce mode de scrutin décrétèrent que ces élections faisaient « partie du folklore électoral du Québec ». Une vacance devrait désormais être comblée par le candidat non élu de la même liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix. Une telle solution, tout en réduisant les coûts élevés de fonctionnement du système électoral québécois, aurait pour effet de

30. En Irlande, les sièges vacants sont pourvus par voie d'élection partielle malgré l'existence d'un mode de scrutin proportionnel, le vote unique transférable. Voir : Union interparlementaire, *Parlements*, Paris, PUF, 1977, pp. 180-187.

figer le rapport de forces établi lors des élections générales précédentes. Sur cet aspect, la Commission de la représentation électorale endossa pour l'essentiel les conclusions du Secrétariat à la réforme électorale. [31]

L'abolition des élections partielles constitua cependant l'un des angles d'attaque favoris des parlementaires opposés à la proportionnelle. Un député péquiste s'en prit au caractère statique de la solution proposée :

> « La dynamique politique sur le terrain se poursuit. Si on souhaite qu'à l'Assemblée nationale il n'y ait rien qui se produise pour remettre en question l'équilibre des pouvoirs, on ne peut pas prétendre que, sur le terrain, que dans la vie de tous les jours, que c'est en serre chaude, fermé. » [32]

Lors des séances tenues en octobre 1984 par la Commission des institutions sur ce rapport, l'un des porte-parole libéraux reprocha au système proposé d'enlever aux électeurs la possibilité d'exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction envers les puissants du jour. [33] Assez curieusement, personne ne souligna que l'abolition des partielles aurait pour effet d'empêcher l'entrée à l'Assemblée avant les élections générales suivantes de tout nouveau chef non parlementaire qu'un parti, gouvernemental ou d'opposition, pourrait se donner en cours de législature. [34] De toutes façons, la proposition n'eut aucune suite. Le débat permit néanmoins de vérifier que les partielles conservaient de l'attrait aux yeux non seulement de ceux qui les avaient remportées au cours des dernières années, mais aussi de nombre de ceux à qui elles avaient apporté de mauvaises nouvelles.

*

* *

Les partielles de la période étudiée se situent dans le prolongement direct de tendances amorcées en 1974 avec le scrutin de Johnson. Auparavant gagnées d'avance par le parti au pouvoir, elles deviennent de plus en plus significatives en

31. Voir les divers documents publiés par le Secrétariat à la réforme électorale : « Les candidats dans un système de représentation proportionnelle : leur choix et leur ordre sur les listes », décembre 1981, pp. 6-7 ; *La représentation proportionnelle régionale modérée*, mai 1983, pp. 15-16. La recommandation de la Commission de la représentation électorale figure dans son rapport : *Pour un mode de scrutin équitable. La proportionnelle territoriale*, Québec, 1984, p. 122.

32. *Journal des débats*, Commission permanente des institutions, 22 mai 1984, p. CI-391, (Jacques Rochefort).

33. *Idem*, 9 octobre 1984, p. CI-61 (Marc-Yvan Côté). Voir aussi, le 10 octobre 1984, les commentaires du député de P. de Bellefeuille (p. CI-118) ; et *Journal des débats* (session), 15 novembre 1984, pp. 806 et 813.

34. Hypothèse qui n'a rien de théorique, soulignons-le. Parmi les chefs libéraux, Lapalme, Lesage, Ryan et Bourassa (en 1983) accédèrent à la direction du parti sans détenir de siège à l'Assemblée. Citons aussi les cas récents de John Turner au niveau fédéral, de D. Getty en Alberta et de W. Vander Zalm en Colombie-Britannique.

tant qu'indicateurs conjoncturels. Ce changement radical d'attitude de la part des électeurs constitue tout probablement un indice parmi d'autres des transformations générées par la révolution tranquille dans les relations entre les citoyens et l'État provincial. Dans le contexte qui prévalut au moins jusqu'au début des années 1960, les faveurs de l'État étaient largement réservées aux régions et individus qui votaient « du bon bord ». Les politiciens n'hésitaient d'ailleurs nullement à exposer au public les règles du jeu à cet égard. À partir du moment où la répartition des services publics commença à s'effectuer selon des critères plus impersonnels, les électeurs ont cessé, avec quelques années de retard, de plébisciter systématiquement le parti au pouvoir lors des partielles. Telle paraît être l'explication la plus plausible de la mutation observée. Si cette version est exacte, il s'agirait d'une mutation durable qui rehaussera encore pour l'avenir l'intérêt des partielles. Celles-ci ont aussi convenablement reflété les grands reclassements politiques qui ont caractérisé la période instable qui s'est ouverte avec l'effondrement de l'Union nationale en 1970. Elles ne constituent pas un baromètre fiable quant à l'issue des élections générales qui suivront : onze défaites successives n'ont pas empêché le Parti québécois d'être réélu en 1981.[35] Elles ont par contre préfiguré des tendances nouvelles qui se sont maintenues par la suite. Ainsi, le reclassement géographique de l'électorat péquiste observé lors du référendum de 1980 et des deux élections générales qui ont suivi était-il esquissé très clairement par les progressions du P.Q. dans Beauce-Sud en 1979 et dans les circonscriptions des Cantons-de-l'Est à l'automne 1980, tout comme par son insuccès dans Maisonneuve en 1979. La profondeur de la déconfiture de ce parti dans la région urbaine de Québec en 1985 était annoncée par sa défaite *dans tous les bureaux de scrutin* de la circonscription de Charlesbourg en 1983. La baisse record de participation électorale enregistrée en 1985 fut précédée de chutes plus marquées que de coutume lors des partielles précédentes.

Ainsi les élections partielles ont-elles cessé d'être envisagées par les électeurs comme une occasion de conserver ou d'acquérir des « prestations politiques », pour devenir le lieu d'expression de leurs sentiments réels quant aux princes qui les gouvernent. À ceux-ci, comme aux observateurs de la politique, d'en prendre acte.

Louis MASSICOTTE

Service de recherche,
Bibliothèque du Parlement, Ottawa. *

35. À cet égard, rappelons que le Parti québécois a récupéré en 1985 pas moins de quatre des sièges perdus lors de partielles : Saint-Jacques, Jonquière, Marie-Victorin et Bertrand.

* Les points de vue exprimés dans ce texte ne sauraient être attribués à la Bibliothèque.